

Revue de presse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messenger suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **31 (1985)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



canton de bâle



69^e Foire Suisse d'Echantillons

La 69^e Foire Suisse d'Echantillons, qui se tiendra du 11 au 20 mai 1985 à Bâle, sera placée cette année sous le signe du « Printemps des idées : Muba 85 ». Cette devise traduit clairement l'importance de la Muba pour la Suisse et l'objectif qu'elle se fixe chaque année : présenter une grande vitrine printanière regorgeant de nouvelles idées et de nouveaux produits. Les visiteurs pourront à nouveau y voir, outre l'offre des exposants, un grand nombre de manifestations spéciales, de présentations de partenaires commerciaux ainsi que la 6^e Exposition pour un mode de vie sain, NATURA 85, intégrée dans le cadre de la MUBA 85.

KAM 85 et sa présentation spéciale bibliophile

La Foire suisse d'Art et d'Antiquités, qui se tient une fois de plus à Bâle, du 13 au 21 avril, a fait peau neuve pour sa 26^e édition de 1985. En l'occurrence, elle déménage du bâtiment Rosental de la Foire Suisse d'Echantillons dans les halles d'exposition du nouveau Centre Européen de Commerce Mondial et de Congrès EWTCC. Autre nouveauté : elle s'étale sur deux étages, ce qui permet une répartition claire de la Foire.

Au rez-de-chaussée des nouvelles halles d'exposition se présentent les antiquaires spécialisés dans les gravures et les livres ainsi que le stand pour jeunes collectionneurs ; les marchands d'art et les antiquaires spécialisés dans les meubles ainsi que les marchands de porcelaine et d'argenterie occupent le premier étage. Dans la halle d'entrée, et bien assortie à l'offre du rez-de-chaussée est installée la présentation spéciale déjà traditionnelle et fort appréciée ; elle a pour titre « Cinq siècles de livres et de lettres » et est organisée par la Bibliothèque universitaire de Bâle.

Bâle, cité des humanistes, possède non seulement la plus ancienne Université de Suisse, mais également une riche collection de premières impressions depuis Gutenberg grâce à sa remarquable tradition dans le domaine de l'imprimerie. Le Chef du Département des manuscrits de la Bibliothèque universitaire, M. Martin Steinmann, a composé une sélection représentative du très riche fonds de la Bibliothèque pour cette présentation spéciale de la KAM.

Dans la collection des incunables des 15^e et 16^e siècles, nous pourrions admirer par exemple des folios grand format, coloriés à la main, traitant d'astronomie, d'astrologie et

d'alchimie, sans oublier bien sûr « La Nef des fous » de Sébastien Brant et « L'Utopie » de Thomas More en édition princeps. En outre, on pourra voir une des rares lettres de Brant qui ait été conservée. Des lettres d'Albrecht Dürer et d'Erasmus, adressées à Boniface Amerbach, un érudit bâlois, attestent du riche fonds de manuscrits de la Bibliothèque universitaire.

Les atlas géants aux couleurs somptueuses datent de la période de l'expansion coloniale française sous Louis XIV. Des lettres de Voltaire, de Leibnitz et de Frédéric II de Prusse nous rappellent l'importance prépondérante des Bernoulli, prestigieuse famille de mathématiciens de Bâle.

L'art de l'imprimerie au 18^e et au 19^e siècle sera représenté par des livres en couleurs sur des animaux et des plantes. Il est évident que des œuvres de grands érudits bâlois du 19^e siècle, tels J.J. Bachofen, Jakob Burckhardt et Friedrich Nietzsche, ne sauraient manquer dans cette présentation spéciale. On pourra également y voir quelques lettres et manuscrits de ces hommes célèbres.

Dans son ensemble, la présentation spéciale n'est pas conçue en tant qu'exposition réservée aux spécialistes. Son objectif consiste à documenter les visiteurs de manière attrayante sur l'évolution de l'art de l'imprimerie grâce à un choix d'exemples.

Une vitrine, destinée à agrémenter cette présentation, montrera des curiosités qui ont abouti par hasard à la Bibliothèque universitaire : une authentique mèche de cheveu de Friedrich Schiller, donc une véritable « boucle de Schiller », ou encore une pièce du manteau que portait Louis XVI lorsqu'il fut guillotiné en 1793. On pourra donc même voir quelques sourires à la présentation spéciale de la Foire d'art et d'antiquités 85.



canton de berne

Diversification chez Burrus Vente d'épices à Ricola

Alors que le marché suisse de la cigarette marque le pas, le groupe Burrus, constitué autour de la principale manufacture de tabacs indigène, sort de ses tiroirs plusieurs projets de diversification. L'un de ces projets, déjà partiellement réalisé, concerne la production d'épices et d'herbes aromatiques. La Société de Boncourt va, dès cette année, vendre des matières premières végétales à Ricola, le plus grand producteur helvétique de spécialités à base d'herbes aromatiques. C'est ce qu'a confirmé à l'ATS

M. Hans-Peter Richterich, président et délégué du Conseil d'Administration de l'entreprise familiale Ricola SA, à Laufon.

Berthoud : la plus petite pompe à insuline du monde

A Berthoud, dans l'Emmental bernois, quatre chercheurs ont mis au point la plus petite pompe à insuline programmable du monde. Leur pompe à micro-dosage « MSR 1 Infusor » ne pèse que 95 grammes. Pendant quatre ans, les quatre chercheurs ont consacré la plupart de leurs loisirs au développement de cet appareil.

En 1983, ils ont fondé une entreprise, Disetronic SA. Cette dernière a entrepris depuis peu la production en série des pompes à micro-dosage. Cet appareil intéresse d'ores et déjà des groupes de l'industrie médicale, pour des contrats de licence ou de distribution.

L'idée de remplacer la méthode traditionnelle de traitement du diabète — plusieurs piqûres d'insuline plusieurs fois par jours — par un appareil de dosage continu remonte à une dizaine d'années. Les premières pompes à micro-dosage ont été développées en Angleterre, aux Etats-Unis et en Allemagne fédérale. Des entreprises américaines spécialisées dans la construction de « pace maker » proposent des pompes à insuline portables à même le corps.

Jusqu'ici cependant, toutes les pompes à insuline en vente sur le marché présentent des inconvénients qui anihilent largement leurs avantages : ou bien elles sont trop grosses, trop lourdes et par conséquent pénibles à porter ; ou bien elles ne sont que partiellement programmables. C'est dans le but de supprimer ces inconvénients que les quatre chercheurs de Berthoud se sont mis au travail, il y a quatre ans.

Peter Michel, micromécanicien, Peter Raemy, électronicien, Urs Jenzer, spécialiste du logiciel et Heinz Süssstrunk, médecin, ont décidé de collaborer, sans commande, ni terme. Ils ont élaboré eux-mêmes leur cahier des charges. Il fallait que leur pompe réponde à trois critères principaux : fiabilité, utilisation simple et confort pour le porteur. Par ailleurs, les quatre inventeurs voulaient un appareil programmable sur plus de 24 heures et qui puisse prendre en compte les variations des besoins d'insuline du porteur au cours d'une journée. Le diabétique devait pouvoir moduler son profil d'insuline, en l'augmentant pour les repas et en le diminuant pour ses activités corporelles (sport par exemple). En plus, la pompe devait évidemment être petite, légère et peu encombrante à porter.

La solution a consisté à séparer la pompe de

l'appareil de programmation. Ainsi, le profil d'insuline peut être dosé à volonté. Le système est très simple à utiliser pour le médecin comme pour son patient. La pompe est très petite (75 x 53 x 18 mm). L'appareil de programmation reste chez le médecin. Le patient a cependant la possibilité, sur simple pression d'un bouton, d'adapter son profil d'insuline à ses besoins.

Selon l'un des chercheurs, le principal obstacle à résoudre pour la réalisation technique de la pompe a résidé dans le fait qu'il a fallu inventer toutes les composantes. C'est ainsi qu'un micro-ordinateur a dû être développé. Les composantes micromécaniques, comme la transmission, ont été dessinées. Leur réalisation a été confiée à l'industrie horlogère. Certaines pièces ont été achetées à l'étranger.

Depuis le début de 1983, les travaux de développement technique se poursuivent chez Disetronic SA. Jusqu'au début du mois de février de cette année, moment où le projet a été mûr pour la fabrication en série, 1,6 million de francs ont été investis dans l'affaire. La moitié de cette somme environ a été fournie par la Commission fédérale pour l'encouragement de la recherche scientifique et le programme de développement économique du canton de Berne. Les inventeurs ont apporté le reste.

La pompe à micro-dosage a été testée et fait encore l'objet de tests à la clinique universitaire de Zurich. A Disetronic, la production d'une première série de 500 unités destinées à l'exportation a commencé. L'entreprise emploie actuellement onze collaborateurs. D'ici au début de l'année prochaine, on devrait encore engager et produire 2 000 appareils de plus. Une cinquantaine d'entreprises européennes et d'Outre-Atlantique se sont déjà intéressées à un contrat de licence ou de distribution.

Lorsqu'il sera commercialisé en Suisse, le « MSR 1 Infusor » sera vendu environ 3 000 francs pièce. Pour le diabétique, les coûts résultant d'une utilisation pendant cinq ans de cet appareil ne seront pas supérieurs aux coûts d'un traitement traditionnel aux piqûres.

Berne : dix petits oursins

Dix petits oursins. Non, ce n'est pas une variante d'un célèbre roman d'Agatha Christie. Dix petits oursins, c'est le nombre des naissances enregistrées cet hiver à la Fosse aux Ours et au Tierpark de Berne. Dix oursins qu'on ne pourra découvrir dans la Fosse à Pâques comme le veut la tradition, parce qu'ils sont encore trop petits, a indiqué le directeur du parc zoologique de Berne Hannes Säggerer.

A la Fosse, les petits sont venus au monde avec quelque retard sur la normale. Berna a mis bas des triplés le 17 janvier, Selma a aussi eu des triplés, le 31 janvier. Carmen n'a eu que des jumeaux, tout comme Jedi, l'ourse du Tierpark. Seuls les deux oursins de Jedi pourront faire leurs premiers pas à

l'air libre à Pâques. Ils sont nés juste avant la St Silvestre.

Les deux oursins de Jedi ont été baptisés. Le petit ourson a reçu le prénom de Marc Roland, celui de l'ex-journaliste de la TV alémanique Marc Roland Peter, devenu conseiller communal de Berne. Hélène Stettler, l'adjointe de M. Peter, a donné son prénom à la petite oursonne. Dix petits oursins, dit K. Robin, vice-directeur du Tierpark, « c'est une bonne relève, mais ça n'a rien de sensationnel ». On espère que tous survivront aux petites misères de l'enfance.

Manque de trous dans le gruyère Pas grave, dit l'Union fromagère

Le manque de trous dans le gruyère n'a pas de conséquence sur la qualité de ce fromage, écrit l'Union suisse du Commerce de Fromage dans un communiqué récemment publié. Cette réaction fait suite aux travaux de recherche qu'a entrepris à ce propos la Station fédérale de Recherches Laitières.

70 % environ des meules de gruyère présentent toujours les trous typiques de la taille d'un petit pois, poursuit l'Union. Cependant, admet-elle, la proportion des fromages ayant un nombre insuffisant de trous a augmenté d'environ 20 % depuis 1980. Selon les scientifiques, cette évolution serait due à des conditions de production plus hygiéniques, ce qui, estime l'Union, est finalement assez réjouissant.

Depuis plus de quatre ans, la Station fédérale de Recherches laitières tente de découvrir les raisons de la baisse du nombre de trous dans le fromage. L'Union du Commerce de fromage ne prend pas trop au tragique cette évolution : ce qui compte avant tout, relève-t-elle, c'est la qualité et la couleur de la pâte et la durée de la conservation.

canton de fribourg

Une école de fromagerie pour Nova Fribourgo (Brésil)

Une école fribourgeoise de fromagerie va être construite au Brésil, à quelque 120 kilomètres de Rio de Janeiro, près de la petite ville de Nova Fribourgo. L'association Fribourg-Nova Fribourgo, créée en souvenir de l'émigration fribourgeoise de 1918/19, est à l'origine de ce projet présenté récemment à la presse.

Une association analogue existe à Nova Fribourgo, une ville qui compte aujourd'hui 166 000 habitants. C'est cette association qui a émis l'idée de la création d'une telle école. L'équipement de cette dernière sera fourni par la Suisse. Son financement, 650 000 francs, est assuré par le canton de Fribourg, les communes du canton, les autorités religieuses et des privés.

L'école, qui formera des fromagers, produira du fromage à pâte molle et semi-molle, du joghourt et du séré. Leur apprentissage une

fois terminé, les fromagers devraient être en mesure de fonder des coopératives agricoles et d'offrir ainsi des revenus réguliers à la population. Les travaux de construction de l'école devraient être terminés en 1986.

Fribourg : artistes à Paris et aide à la création

Dès l'année prochaine, un artiste fribourgeois pourra se rendre à la Cité internationale des Arts de Paris pour un stage de 12 mois. L'an dernier, 18 formes d'aide ont été octroyées, en portant l'accent sur la formation de jeunes artistes.

Le Conseil d'Etat a annoncé sa décision de se porter souscripteur d'un atelier à la Cité internationale des Arts de Paris. La Ville de Fribourg a été sollicitée de participer à cette action en faveur des artistes, pour un montant de 35 000 francs, soit à part égale avec le canton.

En 1957, la Ville de Paris a concédé à la Fondation de la Cité internationale des Arts un emplacement de 15 000 m² sur le quai de l'Hôtel de Ville. Grâce à des subventions du Gouvernement français la Fondation a pu construire un bâtiment comprenant 350 ateliers d'artistes, une vaste salle d'expositions, un auditorium et des ateliers collectifs. Elle propose à des collectivités publiques françaises et étrangères la jouissance d'un atelier, jusqu'en 2062 au moins, en contrepartie d'une donation unique de 70 000 francs suisses. Jusqu'à ce jour, les cantons de Bâle et d'Argovie, le canton et la Ville de Zurich ont acquis un atelier.

L'acquéreur n'achète pas un local déterminé mais il acquiert le droit de disposer chaque année de l'un des nombreux ateliers à disposition. La forme et l'installation des ateliers varient selon qu'ils sont attribués à des peintres, des sculpteurs, des musiciens, des photographes, des cinéastes ou encore des chorégraphes. Chaque atelier comprend également une chambre, une salle d'eau et une petite cuisine. Les modalités de sélection des stagiaires seront définies ultérieurement par la Commission des Affaires culturelles.

L'intérêt de la Cité internationale des Arts réside dans l'encadrement procuré à chaque stagiaire. Divers types d'ateliers sont à leur disposition, des expositions communes ou des concerts y sont organisés régulièrement.



canton de genève

Environnement : l'ordinateur mondial sera implanté à Genève

Le programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a fait son choix. C'est à Genève que sera installé son ordinateur destiné à stocker toutes les données existant sur l'environnement terrestre. Un porte-parole du Département fédéral des Affaires étrangères (DFAE) à Berne l'a confirmé à l'ATS.

C'est vraisemblablement au mois de mai que le Global Resource Information Database (GRID) s'installera dans les 300 m² mis à sa disposition à Genève par la Confédération. Les détails de cette collaboration entre la Suisse et le PNUE seront précisés quand le DFAE annoncera officiellement la nouvelle. Pour ses promoteurs le GRID sera un instrument de choix pour analyser l'état de santé de l'environnement terrestre. Tableaux, cartes, graphiques et photos satellites permettront aux spécialistes de faire le point sur des problèmes précis (désertification, pollution ou dépérissement des forêts par exemple). Responsables nationaux ou internationaux de programmes liés à l'environnement disposeront ainsi rapidement de renseignements précis pour élaborer leur politique. Pour capter les informations transmises par satellite — le PNUE prévoit notamment de collaborer avec la Nasa — une antenne spéciale sera nécessaire. Impossible à installer à Genève pour des raisons techniques, elle pourrait être implantée à Loèche (VS). A Genève, l'infrastructure du GRID, fournie par la Suisse, sera modeste. Des locaux conçus pour accueillir du matériel informatique où travaillera une petite équipe permanente de 5 personnes à laquelle s'adjoindront temporairement des experts et chercheurs. La plus grande partie de l'équipement nécessaire sera fournie par les Etats-Unis. Le Canada a également annoncé une participation financière.

Environnement et développement mondial : un conseiller spécial suisse

M. Guy-Olivier Segond, membre de l'exécutif (conseiller administratif) de la Ville de Genève, a été nommé conseiller spécial de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement créée en décembre 1983 sur décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, a-t-on appris à Genève. M. Segond a été nommé par la Commission sur recommandation du Conseil fédéral. Cette Commission, composée de 22 personnalités, doit présenter à l'Assemblée de l'ONU, lors de sa session de 1987, un rapport qui fournira une analyse critique des problèmes liés à l'environnement et au développement et proposera, dans ce cadre, une stratégie et des mesures concrètes. Cinq personnalités d'Asie, cinq d'Afrique, quatre d'Amérique Latine, deux d'Amérique du Nord, trois de l'Europe de l'Ouest et trois de l'Est européen constituent la commission présidée par un ancien premier ministre de Norvège, Mme Gro Harlem Brundtland. L'absence de la Suisse de l'ONU explique le statut particulier de conseiller accordé à M. Segond, qui est toutefois, de fait, membre de la commission, qui a son siège au Palais Wilson, à Genève. L'analyse des motivations des jeunes face à l'environnement et de leur perception des problèmes que pose sa sauvegarde paraît

l'un des aspects importants à étudier, a indiqué à l'ATS M. Segond qui est président de la Commission fédérale de la Jeunesse. Par ailleurs, sur un plan général, la Commission va devoir se livrer, selon M. Segond, à une « réflexion à long terme » qui conduise au-delà des « blocages gouvernementaux », des conflits d'intérêts, des luttes idéologiques, car les grands problèmes demeurent, comme le dépérissement des forêts, la désertification, la pollution des grands fleuves et des mers.

Hommage au chirurgien Jacques-Louis Reverdin

Plusieurs personnalités étaient récemment réunies dans le nouveau bâtiment abritant la Clinique Générale-Beaulieu, à Champel, parmi lesquelles nous citerons M. Jean Brolliet, président du Conseil d'administration de la clinique, le Dr Sauvin, président du « Groupe Beaulieu » l'un des principaux actionnaires de la nouvelle société, et M. Olivier Reverdin, ancien conseiller aux Etats. C'est au Dr François Reverdin qu'il appartient de broser dans les grandes lignes l'histoire des Reverdin. En effet, Jacques-Louis Reverdin, grand chirurgien genevois dont la très moderne salle d'urologie de la clinique portera désormais le nom, était le grand-père et l'arrière-grand-père de plusieurs Reverdin, eux aussi devenus chirurgiens. Cet homme illustre, l'un des précurseurs des techniques opératoires utilisées de nos jours, s'était particulièrement signalé par sa thèse de doctorat intitulée « L'Etude sur l'urétrotomie interne » qu'il avait faite dans le service de son maître, le professeur Guyon, alors qu'il était déjà interne et médaille d'or des Hôpitaux de Paris. Jacques-Louis Reverdin opéra dans la nouvelle Clinique Générale qui fut construite en 1899, tandis qu'Auguste Reverdin conservait l'établissement de la rue de Carouge, où les deux cousins opéraient précédemment. Après Jacques-Louis Reverdin, ce fut Isaac Reverdin, le père de François Reverdin, ce dernier actuellement et depuis longtemps chirurgien à la Clinique Générale, puis à la Clinique Beaulieu (qui s'était appelée « Clinique d'Albert Reverdin »), qui reprit la succession de son père.

La jeune génération

Cette nouvelle salle d'urologie verra œuvrer la jeune génération, en la personne du Dr Nicolas Reverdin, actuel chef de clinique du professeur Graber. Le Dr François Reverdin termina son exposé par ces mots : « *Mon souhait est que cette salle et sa technicité permettent de nombreuses guérisons, mais que nos confrères n'oublient pas que la technicité représente cinquante pour cent de la guérison, les autres cinquante pour cent étant apportés par le médecin qui accompagne son malade tout au long de ses souffrances* ».

Journal de Genève

canton de lucerne

Lucerne prépare les 600 ans de la bataille de Sempach

En 1986, Lucerne fêtera les 600 ans de la bataille de Sempach. Le canton de Lucerne aimerait faire de cette manifestation une commémoration des liens qui ont uni la ville et le canton de Lucerne au cours de ces 600 ans. Cette bataille est en effet intimement liée à la formation du canton de Lucerne. La presse a été informée du programme des festivités comportant notamment des expositions, des rénovations de bâtiments et des publications. La moitié des coûts, qui s'élèvent à huit millions de francs (sans les rénovations), est prise en charge par le canton. Selon les recherches historiques, la naissance de ce qu'on appellera plus tard le canton de Lucerne remonte à 1385. La bataille de Sempach et ses conséquences revêtent une signification particulièrement importante pour la formation de l'Etat de Lucerne et plus tard celui de la Confédération. Par conséquent, la commémoration de cet anniversaire ne doit pas se limiter à rappeler la bataille mais doit également montrer le développement politique et social de Lucerne. Parmi les activités rappelant cette date historique, on peut citer la restauration de bâtiments gouvernementaux, la transformation de l'arsenal en Musée d'Histoire et la rénovation de la chapelle à Sempach. Des expositions, divisées en cinq époques historiques, montreront les différents développements culturels, économiques et politiques du canton de Lucerne. Des fêtes et des manifestations culturelles seront aussi organisées.

canton de neuchâtel

Vers la création d'un Centre d'Intelligence artificielle à Neuchâtel

Un Centre d'Intelligence Artificielle, le premier en Suisse, va prochainement être créé à Neuchâtel. Selon son initiateur, M. Didier Lainard, physicien, ce Centre regroupera une quinzaine de chercheurs de très haut niveau, avec à leur tête M. Jean-Louis Laurière, professeur d'intelligence artificielle à Paris VI.

Le Centre d'Intelligence Artificielle de Neuchâtel fonctionnera comme un pool et devrait démarrer avec l'appui d'un petit nombre de grandes entreprises suisses intéressées, actives dans le domaine de la finance et des services.

Dessert « à la Fée » Cuisinier acquitté à Neuchâtel

Le chef de l'Hôtel du Peyrou à Neuchâtel,

M. Daniel Aimone, créateur du désormais célèbre « dessert à la Fée », servi en particulier à l'occasion de la visite du président Mitterrand, a été finalement acquitté par le tribunal de police. En toile de fond de cette affaire : l'absinthe. Le tribunal, après avoir condamné le cuisinier en 1984, l'a mis au bénéfice de l'erreur de droit. L'Etat payera les frais.

Successivement, le chef de l'Hôtel du Peyrou a été soupçonné par la justice neuchâteloise d'avoir utilisé de l'absinthe dans un dessert, puis d'être un escroc en laissant croire à ses clients que son dessert contenait de l'absinthe et enfin d'avoir enfreint la législation sur les denrées alimentaires qui prohibe toutes les appellations trompeuses. Un dessert baptisé « soufflé glacé à la Fée » servi en 1983 lors de la visite du président français François Mitterrand, assorti d'une confiance : « c'est de l'absinthe » est à l'origine des démêlés du cuisinier avec la justice. Malgré des dénégations réitérées et pas trace d'absinthe chez le restaurateur, la justice devait dès lors suivre son cours. « Clin d'œil rigolo », « fantaisie culinaire » ce dessert anisé n'a jamais trompé personne a clamé haut et fort la défense lors d'une précédente audience, tout en s'interrogeant précisément sur le rôle de la justice dans toute cette affaire.

Rappelons qu'en 1984, le même tribunal de police de Neuchâtel a condamné le cuisinier à 4 jours d'emprisonnement avec sursis : non pas pour avoir utilisé de l'absinthe mais pour escroquerie. En septembre, la cour de cassation cassait ce jugement. L'affaire a trouvé son épilogue avec un acquittement.

Ecclésiastiques

au Grand Conseil neuchâtelois

La suppression de la discrimination qui interdisait aux ecclésiastiques de siéger au Grand Conseil neuchâtelois est « juste ». Il appartiendra maintenant à l'Eglise de fixer « les règles du jeu » a affirmé dans un communiqué le pasteur Michel de Montmollin, Président du Conseil synodal de l'Eglise réformée neuchâteloise.

Cette réaction intervient au lendemain d'une votation cantonale portant sur l'exercice des droits politiques. A cette occasion, les Neuchâtelois ont notamment supprimé la discrimination frappant les ecclésiastiques.

Cette disposition anti-cléricale remonte au siècle dernier rappelle le pasteur de Montmollin. Il appartient maintenant à l'Eglise d'interroger les pasteurs et les diacres afin d'établir les modalités de cet engagement dans la vie publique et à propos desquelles le synode aura à se prononcer. A première vue, les ministres ne seront pas très nombreux à se prévaloir de ce droit retrouvé, écrit le pasteur de Montmollin.

Ulysse Nardin : l'horlogerie locloise renaît de ses cendres

L'avenir économique du Jura neuchâtelois ne sera pas marqué du seul sceau de la conversion à l'électronique. Les ressources de l'artisanat horloger et de la montre méca-

que d'exception ne sont en effet pas épuisées. C'est du moins le credo des nouveaux dirigeants d'Ulysse Nardin, Le Locle (NE), une société horlogère qui, après avoir échappé à la faillite en 1982, renaît actuellement de ses cendres.

Fondée en 1846, spécialisée notamment dans la production de chronomètres de marine et de montres, la maison Ulysse Nardin a subi le choc horloger des années septante. Reprise en 1982 pour 850 000 F (sans les passifs) alors qu'elle était en sursis concordataire, elle est aussitôt sortie des chiffres rouges, a déclaré à Zurich M. Rolf W. Schnyder, délégué du conseil d'administration.

Depuis lors, Ulysse Nardin a centré ses efforts sur le développement du premier astrolabe format montre-bracelet, indiquant simultanément l'heure légale, l'heure locale, le mois, les signes du zodiaque, les durées diurnes et nocturnes, les phases et les éclipses de la lune et du soleil. Une montre unique au monde, présentée en prototype l'an dernier à Bâle, et dont la maison a attendu la version commerciale, plus plate, pour tenter une nouvelle percée sur les marchés. La première série de 25 pièces a déjà trouvé preneurs. Chacun d'eux a dépensé pour l'occasion la bagatelle de 34 750 F.

Ulysse Nardin a investi jusqu'ici près de 2 mio de fr. dans le développement de son astrolabe. Des engagements que la maison compte bien transformer en investissements, compte tenu également des effets d'entraînement de cette nouvelle montre sur les autres produits de la maison. Selon M. Schnyder, le chiffre d'affaires d'Ulysse Nardin, devrait pour le moins quadrupler cette année, au vu des résultats du premier trimestre de 1985.

L'avenir de la montre mécanique suisse, M. Ernst Thomke y croit aussi. Présent à Zurich, le directeur général d'Eta, Granges, qui a collaboré au développement de l'astrolabe Ulysse Nardin, a en effet estimé que la pile restait, en regard du ressort, une source d'énergie peu intelligente pour une montre.

La Chaux-de-Fonds

40^e anniversaire du Club 44

Le Club 44 à La Chaux-de-Fonds dont l'originalité et la valeur comme lieu de rencontre et de débats ont fait le renom a fêté son 40^e anniversaire. Poursuivant sa démarche, le Club 44 a saisi cette occasion pour s'informer de la politique culturelle de la Confédération. Malade, Alphons Egli n'a pu discourir de vive voix.

Lieux de rencontres et de débats, source d'informations sur le monde en devenir, le Club 44 doit sa renommée à ses « jeudis », puis à ses « lundis ». Depuis 1945, de prestigieux conférenciers tels Mendès France, Sartre, Marcuse, Ansermet, Piaget se sont succédés à La Chaux-de-Fonds.

Réservé à la gent masculine, le Club 44 en 1957 consentait à admettre les femmes, mais de façon restrictive. Elles n'entreront de plein droit dans ce club qu'en 1971. Durant

ces 14 années, le club se développait considérablement, ses membres passant de 600 à 1600. Ils sont 1400 en 1984.

Les conférenciers invités, souvent les meilleurs de leur spécialité ont suscité des débats d'idées nourris. Hommes politiques, économistes, scientifiques, artistes, ou écrivains ont contribué par la qualité de leurs réflexions à ouvrir de nouveaux horizons.

D'abord porté sur l'économie et la politique, très vite, le club 44 s'est ouvert à la culture, à de nombreux courants de pensée, a découvert et fait découvrir la musique, le cinéma, la littérature, la peinture.

Autonome et majeur depuis 1983, l'histoire du Club 44 est liée à son créateur, l'industriel Georges Braunschweig qui fut également son mécène durant de très nombreuses années. Un mécénat que n'a pas manqué de remarquer le conseiller fédéral Alphons Egli, par personne interposée. invité à se prononcer à propos de la politique culturelle de la Confédération, la grippe l'en a empêché. Le directeur de l'Office fédéral de la culture, Frédéric Dubois, a prêté sa voix pour lire la réflexion du chef du Département de l'Intérieur.

De culture, il en est beaucoup question au Club 44. Un « club qui a donné à la Chaux-de-Fonds, depuis quarante ans, un forum vivant, démocratique et ouvert au monde, considéré comme exemplaire à juste titre » estime M. Egli, qui a félicité ce club pour son travail et son engagement.

Mais la culture, c'est aussi une préoccupation de la Confédération. Et M. Egli a fait un tour d'horizon de la politique culturelle de la Confédération dans les années 80. Rappelant que les débats sur l'initiative « en faveur de la culture » — qui réclame que 1 % du budget de la Confédération soit consacré à la culture — vont débiter très prochainement au Conseil national. Si le gouvernement n'a pu accepter cette initiative sous la forme proposée, il est d'accord par contre de faire de la culture un objet de politique fédérale en l'inscrivant dans la Constitution, a souligné l'auteur « Plus que l'affaire de l'Etat, la culture est l'affaire de chaque citoyen » a-t-il encore relevé. Le Club 44 est en ce sens un bon exemple, a-t-il conclu.



**canton
de schaffhouse**

Les Chutes du Rhin se refont une beauté

Les Chutes du Rhin se refont une beauté en prévision de la prochaine saison touristique. Les deux dents rocheuses qui déchirent les chutes, gravement menacées par l'érosion, ont bénéficié des soins les plus attentifs : leurs caries ont été plombées à coup d'injections de béton. Les travaux, prévus voici une année, avaient dû être reportés en raison du niveau trop élevé de l'eau. Les rochers ont été libérés de leurs échafaudages, et la passerelle installée pour l'occasion, ainsi que les sacs de sable destinés à détourner l'eau, seront retirés ces prochains jours.